

DISTRICT DE LA LOIRE DE FOOTBALL SAISON 2019 - 2020

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 30 JUIN 2020

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2020 sur :

- le contrôle des comptes annuels du District de la Loire de Football

Les comptes annuels font apparaître un total de bilan de 2.628.863,66 € et un résultat bénéficiaire de 56.854,76 €.

Il nous appartient sur la base de nos contrôles, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les sondages que nous avons estimés nécessaires en fonction des éléments mis à notre disposition. Les pièces justificatives étaient classées et jointes aux documents contrôlés. Les opérations ont été passées de façon régulière. L'état des recettes et des dépenses a été examiné.

Sur la base des contrôles effectués, nous pouvons vous confirmer que les comptes annuels, tels qu'ils sont annexés, ne présentent pas d'anomalies significatives et donnent une image cohérente de la situation du District de la Loire de Football à la fin de cet exercice.

Comme mentionné dans l'annexe, l'épidémie liée au COVID 19 a perturbé l'activité du District de la Loire depuis le mois de mars 2020 et certaines actions n'ont pas pu être réalisées. Ceci explique la baisse de certaines charges de fonctionnement et donc le niveau du résultat de l'exercice clos au 30 juin 2020. Cette épidémie aura aussi un impact sur les comptes de l'exercice 2020/2021 mais il n'est pas possible encore d'en mesurer les conséquences avec précision.

Comme indiqué dans l'annexe, la provision pour charges d'un montant de 40.209 euros correspondant à des charges liées aux 100 ans du District et celle de 75.000 euros pour l'assignation du District de la Loire aux Prudhommes par un ancien salarié ont été maintenues. La provision pour IDR s'élève quant à elle à 35.848 euros.

Comme mentionné également dans l'annexe, les placements financiers sont nantis à hauteur de 110.000 € au profit du Crédit Agricole, en contrepartie des financements obtenus pour l'acquisition des locaux de Roanne et le montant du capital restant dû au 30 juin 2020 s'élève à 16.739,92 €. Un placement de 100.000 € est également nanti au profit du Crédit Agricole en contrepartie des financements pour l'acquisition des locaux de St Priest en Jarez et le montant du capital restant dû au 30 juin 2020 s'élève à 108.748,19 €.

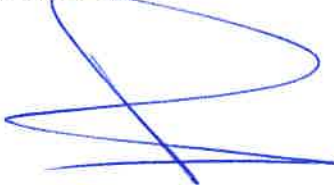
Nous n'avons pas d'observation à formuler par rapport aux informations données dans le compte-rendu financier des trésoriers. Nous avons pu constater, tant à Roanne qu'à Saint Priest en Jarez, un contrôle des dépenses qui a permis d'arriver à ces résultats, confirmant la bonne gestion du District de la Loire de Football.

En conséquence, nous vous invitons à approuver ces comptes annuels, et, en votre nom, nous présentons nos félicitations à Messieurs GRANJON, expert-comptable, ALLEGRE et KHODJA, trésoriers.

Fait à Saint Etienne le 30 octobre 2020

Sylvie ROCHE

Secrétaire F.C.I. St Romain le Puy



Jean-Paul CROS

Secrétaire AS Pouilly-les-Nonains

